

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

THIRTY-SIXTH ORDINARY SESSION

RECOMMENDATION 985 (1984)¹

*on the supply and utilisation of human blood
and blood products*

The Assembly,

1. Considering that there is an increasing demand for blood, blood components and, especially, plasma derivatives ;
2. Considering that in many European countries blood transfusion services are unable to meet national needs, especially as regards plasma, because of the lack of efficient procurement programmes and the inadequacy of fractionation facilities ;
3. Believing that all wastage should be avoided through optimum utilisation of blood ;
4. Noting that needs, especially as regards certain plasma derivatives, are being met from commercial sources which resort, mainly in non-European countries, to intensive plasmapheresis of remunerated donors, a practice incompatible with respect for the human person and ethical principles ;
5. Conscious that divergences between neighbouring countries' laws regarding the remuneration of blood donations are liable to induce donors to participate in more than one national programme, and thus evade supervision of the frequency of their donations, which is essential for their own safety ;
6. Concerned, on the one hand, at the dangers that such practices entail both for donors and for recipients, and, on the other, at the obstacles they place in the way of further development of

1. Text adopted by the Standing Committee, acting on behalf of the Assembly, on 28 June 1984.

See Doc. 5204, report of the Committee on Social and Health Questions.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

TRENTE-SIXIÈME SESSION ORDINAIRE

RECOMMANDATION 985 (1984)¹

*relative à l'obtention et à l'utilisation
du sang humain et de ses dérivés*

L'Assemblée,

1. Considérant qu'il existe une demande croissante de sang, de ses composants et surtout de dérivés plasmatiques ;
2. Considérant que dans de nombreux pays européens, les services de transfusion sanguine sont dans l'impossibilité de subvenir aux propres besoins nationaux, tout particulièrement en plasma, en raison de l'absence de programmes efficaces d'approvisionnement et de l'insuffisance de capacités de fractionnement ;
3. Estimant qu'il conviendrait d'éliminer tout gaspillage par une utilisation optimale du sang ;
4. Notant que les besoins, spécialement en ce qui concerne certains dérivés plasmatiques, sont couverts par des sources commerciales ayant recours, essentiellement dans des pays extra-européens, à une plasmaphérèse intensive de donneurs rémunérés heurtant ainsi le respect de la personne humaine et les principes éthiques ;
5. Consciente de ce que la disparité de législation, en ce qui concerne la rémunération de l'acte, entre pays frontaliers peut inciter certains donneurs à participer à différents programmes nationaux et donc à échapper aux mesures de contrôle sur la totalité des actes qui sont essentielles pour leur protection ;
6. Préoccupée, d'une part, des dangers que comportent ces pratiques tant pour le donneur que pour le receveur et, d'autre part, des obstacles qu'elles constituent pour le développement de ser-

1. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 28 juin 1984.

Voir Doc. 5204, rapport de la commission des questions sociales et de la santé.

national blood services based on voluntary donations, thus resulting in a shortage which might prove hazardous in times of war, epidemics and natural disasters ;

7. Having regard to the World Health Assembly's Resolution No. 28.72, on the utilisation and supply of human blood and blood products, and to the resolution adopted at the 22nd International Conference of the Red Cross, which both lay down the principle of voluntary donation of blood, and to the Code of Ethics for Blood Donation and Transfusion, prepared by the International Society of Blood Transfusion,

8. Recommends that the Committee of Ministers instruct its appropriate steering committee to draw up guidelines for a European policy in the matter, aimed at the following objectives :

I. Achievement of self-sufficiency in blood and blood products through voluntary donations, by means of :

- i. an evaluation of needs and resources in the various member countries ;
- ii. a study of existing legislation ;
- iii. a study of means, methods and techniques in the various member countries ;
- iv. the setting of medium and long-term goals ;
- v. the informing, educating and motivating of the public as regards the importance of regular voluntary blood donations, through national campaigns, as well as, possibly, a common European campaign in the form of a European "day" or a European "prize" ;
- vi. support given to associations and voluntary organisations ;

II. Reduction of wastage through :

- i. more frequent use of blood products as an alternative to whole blood, except where this is technically unfeasible ;
- ii. the adoption of indicators for measuring the efficiency of infrastructures, and the optimum use of blood and blood derivatives ;
- iii. the provision of appropriate technical facilities for blood transfusion services, particularly for the purpose of plasma fractionation, as well

vices nationaux de transfusion sanguine fondés sur le don bénévole, entraînant ainsi une insuffisance qui pourrait constituer un danger en temps de guerre, d'épidémie et de catastrophes naturelles ;

7. Rappelant la Résolution n° 28.72, sur « l'utilisation et l'obtention du sang humain et de ses dérivés », de l'Assemblée mondiale de la santé, ainsi que la résolution adoptée par la 22^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui toutes deux posent le principe du don volontaire du sang, et le Code d'éthique pour le don et la transfusion du sang, élaboré par la Société internationale de transfusion sanguine,

8. Recommande au Comité des Ministres de mandater son comité directeur compétent d'élaborer des lignes directrices pour une politique européenne en la matière, s'inspirant des principes suivants :

I. Réalisation de l'autosuffisance par le don bénévole en matière de sang et de ses dérivés, par :

- i. l'évaluation des besoins et des ressources dans les divers pays membres ;
- ii. l'étude des législations existantes ;
- iii. l'étude des moyens, méthodes et techniques dans les divers pays membres ;
- iv. la définition d'objectifs à moyen et à long terme ;
- v. l'information, l'éducation et la motivation du public en ce qui concerne l'importance du don bénévole régulier, par des actions nationales, mais aussi par l'organisation éventuelle d'une action commune européenne sous forme de « journée » ou « prix » européen ;
- vi. le soutien apporté aux associations et aux organisations bénévoles ;

II. Limitation du gaspillage par :

- i. l'utilisation plus fréquente des produits du sang en remplacement du sang complet, à l'exception des cas où ce n'est pas techniquement possible ;
- ii. l'adoption d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des infrastructures, et de l'utilisation optimale du sang et de ses dérivés ;
- iii. la dotation des services de transfusion sanguine d'équipements techniques appropriés, notamment pour le fractionnement du plasma, et

as the synchronisation of supplies and research at European level in order to avoid duplication ;

III. Improvement of the protection of donors and recipients through :

i. the continuation and development of Council of Europe programmes on blood transfusion, immunohaematology (immunity system of blood) and histocompatibility standards (determination of tissue groups permitting organ transplantation) ;

ii. assistance to Third World countries for the attainment of the same self-sufficiency objectives ;

iii. improved international circulation of surplus products, both in Europe and elsewhere ;

iv. the gradual abandonment of the commercialisation of blood and blood products, through accession to an international code or agreement laying down the principle of non-remuneration of donations as well as the establishment of precise criteria for ensuring the safety of donors and recipients.

la synchronisation de l'approvisionnement et de la recherche au niveau européen pour éviter les doubles emplois ;

III. Amélioration de la protection du donneur et du receveur par :

i. la poursuite et l'approfondissement des programmes du Conseil de l'Europe sur la transfusion sanguine, l'immunohématologie (système immunitaire du sang) et les normes d'histocompatibilité (détermination des groupes tissulaires permettant la transplantation d'organes) ;

ii. l'assistance aux pays du tiers monde afin de les aider à atteindre les mêmes objectifs d'autosuffisance ;

iii. une meilleure circulation des produits excédentaires entre les pays, et cela tant en Europe qu'ailleurs ;

iv. l'abandon progressif de la commercialisation du sang et de ses produits, par l'adhésion à un code ou à un accord international préconisant le principe de la gratuité du don, ainsi que l'établissement de critères précis quant à la sécurité du donneur et du receveur.